



## Point no 5 de l'ordre du jour

### Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 245'000.- TTC pour la réfection d'un tronçon de 320 m sur le chemin de Ceylard (DP 46 à Auvernier)

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères générales,  
Messieurs les Conseillers généraux,

Le Conseil communal soumet à votre Autorité un rapport relatif à une demande de crédit de CHF 245'000.- TTC pour la réfection d'un tronçon de route à Auvernier sur le DP 46.

#### Historique

En 2016, la commune de Milvignes a mandaté un bureau d'ingénieurs afin d'obtenir un état des lieux de toutes ses routes communales. Les routes et tronçons de route ont été classés selon leur état de dégradation de la surface en 5 catégories :

0 à 1 vert foncé	:	état bon
1 à 2 vert clair	:	état moyen
2 à 3 jaune	:	état suffisant
3 à 4 orange	:	état critique
4 à 5 rouge	:	état mauvais

#### Etat des lieux août 2023

En s'inspirant de la feuille de route qu'est l'établissement de cet état des lieux et en saisissant l'opportunité de chantiers (réfection des infrastructures souterraines, par exemple), plusieurs tronçons identifiés dans un état suffisant ou critique en 2016 ont été refaits. Il s'agit de :

- La rue de la Solitude
- Le chemin de la Goutte d'Or
- Le chemin du Comte-de-Wemyss
- La Vy-d'Etraz
- Une partie de la rue du Chanet
- Une partie de la rue de la Colline
- Une partie de la rue de l'Etang
- Les DP 123 et 126 (piste cyclable)
- Le chemin du Cudret et du Villaret (travaux effectués en collaboration avec la commune de Corcelles-Cormondèche)
- Le chemin des Rochats

Hormis les tronçons qui font l'objet d'une demande de crédit aujourd'hui, il reste des petits tronçons classés en 4 (état critique). Il s'agit de :

- Le DP 122 entre le Chanet et Villaret
- La rue du Château (projet de réfection des infrastructures souterraines et réaménagement de surface en cours)
- La rue du Verger
- Une partie de la rue de la Prairie
- La place des Pêcheurs
- La route d'accès au parking du port (projet en cours)

## Etat actuel

L'état du DP 46 ayant été jugé critique en 2016 déjà, la réfection de ce tronçon s'impose aujourd'hui. Une réfection « légère » a été effectuée en 2018, consistant à des pontages de fissures et purges ponctuelles de l'enrobé.

Les activités viticoles, avec des véhicules de plus en plus larges et lourds, contribuent à la détérioration de la chaussée. Cette route, comme la plupart des routes de vignes ont été construites, à l'époque, sans caissons d'où sa fragilité.

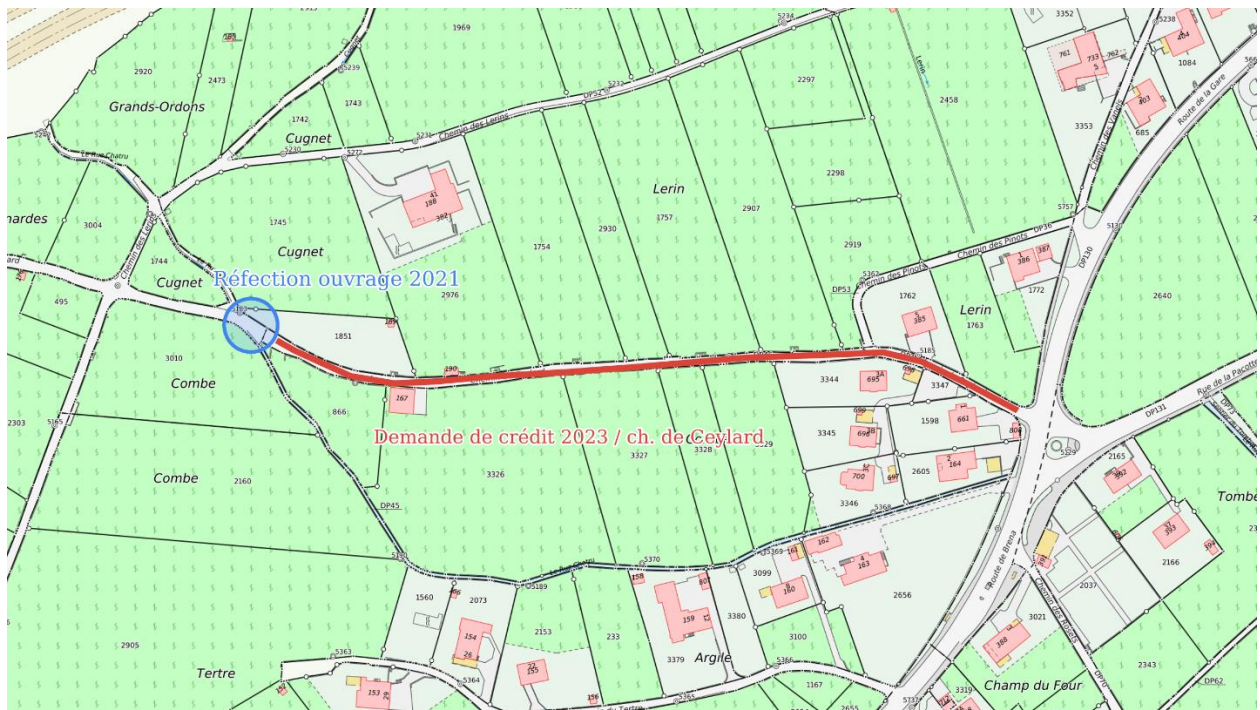


Réparations ponctuelles



Dégradation état surface

## Description du projet



Situation

## Rapport relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 245'000.- TTC pour la réfection d'un tronçon de 320 m sur le chemin de Ceylard (DP 46 à Auvernier).

Trois variantes ont été étudiées en vue de la réfection de ce tronçon :

### Variante 1

Purge du caisson sur les bords de route (appui murs de vignes), dégrappage revêtement existant et pose du nouveau revêtement AC 16 N de 70 mm pour un montant de CHF 177'600.- (y compris divers et imprévus 10%).

### Variante 2

Purge du caisson sur les bords de route (appui murs de vignes), couche de base AC 16 N 50 mm sur bords de chaussée (purge) et pose du revêtement AC 11 N 50 mm par-dessus l'ancien pour un montant de CHF 176'550.-. (y compris divers et imprévus 10%).

### Variante 3

Réfection complète de la chaussée, du caisson et pose d'un revêtement bitumeux pour un montant de CHF 245'000.-. (y compris divers et imprévus 10%).

Dans un premier temps, le Conseil communal avait privilégié la variante 1, préférant l'option de refaire une planie neuve avec une nouvelle couche de base de 70 mm, de ne pas maintenir un support existant et qui ne donne pas forcément toutes les garanties de planéité attendues et souhaitées.

Lors de la présentation du projet à la Commission technique et de la mobilité, cette dernière a privilégié une réfection complète, c'est-à-dire la variante 3. En effet, selon les membres de la Commission, le montant de la variante 1 est jugé trop élevé face aux risques d'une dégradation relativement rapide (4-5 ans) à cause du passage de véhicules lourds.

### **Descriptif de la variante 3**

Principaux éléments du descriptif des travaux :

- Installation de chantier
- Dégrappage du revêtement bitumeux
- Terrassement pour encaissement
- Compactage du fond d'encaissement
- Transport des matériaux sur chantier
- Matériau de terrassement
- Mise en place de grave
- Réglage de la planie
- Mise à niveau de regards et grilles
- Pose du revêtement bitumeux AC 16 N 70 mm

### **Coûts**

Coûts des travaux selon descriptif ci-dessus CHF 222'000.-

Divers et imprévus 10% CHF 22'200.-

**Coûts total des travaux arrondi CHF 245'000.-TTC**

Le plan de nos investissements prévoit cette dépense en 2025, mais compte tenu du fait que des chantiers doivent régulièrement être repoussés, l'octroi de cette demande de crédit permet au Conseil communal davantage de souplesse s'il réalise qu'une partie des investissements prévus ne pourra pas être réalisée.

Le présent projet n'engendre aucune augmentation de l'effectif et des charges salariales du personnel communal, ni des coûts administratifs.

## **Recommandation**

Compte tenu de l'utilisation de ce tronçon par des véhicules lourds liée aux activités viticoles dans ce secteur et dans le but de pérenniser nos routes et chemins, le Conseil communal vous recommande de procéder à la réfection complète de ce chemin dès que les finances de la Commune le permettront.

## **Conclusion**

Au vu de l'état de dégradation de ce tronçon et des considérations ci-dessus, le Conseil communal vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, d'approuver le présent rapport et d'accepter l'arrêté proposé ci-après.

Le Conseil communal

Colombier, le 16 août 2023





## Le Conseil général de la Commune de Milvignes

### Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 245'000.- TTC pour la réfection d'un tronçon de 320 m sur le chemin de Ceylard (DP 46 à Auvernier)

Le Conseil général de la commune de Milvignes,  
Dans sa séance du 14 septembre 2023  
Vu le rapport du Conseil communal du 16 août 2023  
Vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964  
Vu la Loi sur les finances de l'État et des Communes (LFinEC), du 24 juin 2014,

#### a r r ê t e

#### Crédit d'engagement

##### Article premier :

<sup>1</sup>Un crédit d'engagement de CHF 245'000.- TTC est accordé au Conseil communal pour la réfection d'un tronçon de 320 m sur le chemin de Ceylard (DP 46 à Auvernier).

<sup>2</sup>Le montant sera indexé à l'indice suisse des prix à la construction pour l'espace Mitteland.

#### Comptabilisation

##### Article 2 :

La dépense sera portée au compte des investissements et amortie au taux de 10%.

#### Exécution

##### Article 3 :

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Au nom du Conseil général

Le président :

Le secrétaire :

S. Bondallaz

R. Gygi

Colombier, le 14 septembre 2023